



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 03-2026

AU CONSEIL GENERAL

Comptes 2025

1. Préambule
2. Patrimoine financier et administratif
3. Analyse du compte de résultat
4. Suivi des préavis municipaux
5. Conclusion

Annexes

Date et lieu proposés pour la séance de la Cogefin :

Mardi 19 mai 2026, à 18h00

A l'administration communale

Bougy-Villars, le 5 mai 2026

AU CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

1 Préambule

C'est avec plaisir que la Municipalité vous présente ce rapport accompagnant les comptes communaux 2025, conformément à l'article 34 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom). Il s'agit de la première présentation annuelle des comptes selon le modèle comptable MCH2 puisque la commune a adopté ce modèle dès le 1^{er} janvier 2025.

Pour mémoire, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité en 2008 un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes est plus détaillée et transparente, et sa lecture doit être plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Les principaux changements induits par MCH2 sont les suivants :

- Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.
- Selon les principes régissant MCH2, la présentation des comptes doit offrir une vision de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat. Ceci va donc accroître la transparence des comptes communaux vis-à-vis de la population.
- Les budgets et les comptes de résultats peuvent être présentés selon une classification fonctionnelle (par nature des charges et revenus de chaque fonction) ou organique (par dicastère et service). Nous avons choisi la classification fonctionnelle afin de répondre aux exigences de la statistique financière.
- La classification par nature devient plus précise avec 4 positions pour le bilan et le compte de résultats (précédemment appelé compte de fonctionnement).
- La classification fonctionnelle gagne également en granularité avec 4 positions. De plus, elle s'applique aussi au compte des investissements.
- MCH2 prévoit un échelonnement du compte de résultat qui rend la situation financière des communes plus transparente : résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel, résultat extraordinaire.

- MCH2 introduit une table des amortissements fixant des durées d'amortissement obligatoires pour toutes les communes, cela par type d'immobilisation.
- Enfin, l'annexe aux comptes annuels est nettement plus détaillée, comprenant notamment :
 - Une synthèse des principes régissant les comptes annuels, ainsi que les éventuelles dérogations ;
 - Un tableau présentant l'état du capital propre ;
 - Un tableau des associations de communes ;
 - Un tableau des titres et participations ;
 - Un tableau des prêts et engagements hors bilan ;
 - Un tableau des immobilisations ;
 - Un tableau des indicateurs financiers ;
 - Un tableau de suivi du plafond d'endettement ;
 - Un tableau des flux de trésorerie.

Pour disposer d'une base de comparaison pertinente, les comptes communaux 2024, établis sur le modèle MCH1, ont été convertis en MCH2. Etant donné le traitement comptable différent de certaines écritures qui passent par exemple d'un revenu sous MCH1 à une diminution de charge sous MCH2, les soldes de comptes peuvent varier quelque peu entre les comptes 2024 validés et la version retravaillée en MCH2.

Etant donné que notre réviseur Cofirev, bureau fiduciaire Sàrl, était en place depuis de nombreuses années, nous avons procédé en 2024 à un appel d'offre pour sélectionner un nouveau réviseur dès l'exercice 2025 et c'est la fiduciaire Fidinter basée à Lausanne qui a été retenue pour nous accompagner ces prochaines années. Vous trouverez ainsi en annexe son premier rapport de vérification des comptes.

L'exercice 2025 présente un **excédent de revenus de CHF 1'029'152.-** :

Compte de résultat (en CHF)	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart cptes / Budget 2025
Revenus	7 269 770	5 179 615	7 241 939	+40.3%
Charges	6 240 618	5 117 232	6 326 198	+21.9%
Excédent de revenus	1 029 152	62 383	915 741	

Le compte de résultat 2025 présente un total de revenus et de charges très proche de l'exercice 2024. Mais la composition des recettes et des charges est sensiblement différente.

Par rapport au budget 2025, la hausse très significative du revenu communal total de CHF 2'090'155.- provient pour l'essentiel de la progression des recettes d'impôts de CHF 2'032'009.- à CHF 6'142'009.-. Comme nous le verrons de manière détaillée dans les commentaires sur le compte de résultat, ceci est dû à une croissance des acomptes de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, mais également de montants particulièrement importants encaissés sur des taxations pour des années

fiscales antérieures. Pour mémoire le taux d'imposition a passé au 1^{er} janvier 2025 de 64.5 % à 62 % de l'impôt cantonal de base sur le revenu et la fortune.

Les recettes fiscales totales de 2024 étaient de CHF 5'657'566.- avec comme élément particulier une recette d'impôt sur successions et donations de CHF 991'276.- alors que cet impôt est de CHF 1'821.- en 2025.

Du côté des charges, nous observons une augmentation de CHF 1'123'386.- par rapport au budget 2025. Ceci est à mettre sur le compte de la péréquation en hausse de CHF 1'123'538.- à CHF 3'941'538.-, alors que celle-ci était budgétisée à CHF 2'818'000.-.

	2025	Budget 2025	2024
Recettes fiscales	6 142 009	4 110 000	5 657 566
Charges Péréquation	3 941 538	2 818 000	3 833 823
Péréquation en % des recettes fiscales	64,2	68,5	67,8

La projection du Canton relative à une baisse de notre contribution sur la base de l'année 2024 est confirmé avec les comptes 2025.

Dans le détail le compte de résultat 2025 se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Administration générale	762 234	150 584
Ordre et sécurité publique	124 237	4 915
Formation	242 775	0
Culture, sport, loisirs et église	100 028	1 593
Santé	3 002	0
Sécurité sociale	82 564	0
Trafic	232 812	46 831
Protection environnement/ aménag. territoire	476 351	439 242
Economie publique	127 586	113 974
Finances et impôts	4 089 028	6 512 631
Total	6 240 618	7 269 770

Les principales sources de revenu du ménage communal sont les suivantes :

	2025	Budget 2025	2024
Impôts	6 142 009	4 110 000	5 657 566
Loyers	343 233	353 800	348 565
Taxes épuration	259 364	294 000	272 911
Imputations internes	141 420	135 263	96 134
Prélèvements réserves / fonds spéciaux	105 537	19 052	385 031
Vignes	98 282	110 000	114 952

Taxes déchets / rétro.	53 478	55 500	57 955
Intérêts sur liquidités	38 375	20 000	107 271
Emoluments	17 331	16 000	37 169
Divers	70 741	76 000	164 385
Total	7 269 770	5 179 615	7 241 939

Concernant la baisse importante des « revenus » issus des prélèvements sur fonds de réserves, selon recommandation de MCH2 nous renonçons à la possibilité de pouvoir effectuer des prélèvements et attributions (CHF 326'217.- net en 2024) dans nos réserves qui ne sont pas auto-financées (déchets, épuration) pour « compenser » les amortissements de manière à lisser les résultats dans le temps. Désormais ces réserves non affectées peuvent être utilisées uniquement en cas de résultat opérationnel déficitaire. A noter que ces prélèvements des fonds de réserves étaient des écritures comptables « non monétaires » et qu'ils n'avaient aucune influence sur notre marge brute d'autofinancement.

Les revenus particuliers sont détaillés plus loin dans ce préavis sous point 2 Commentaires spécifiques sur les comptes.

Du côté des charges, les principaux postes sont les suivants :

	2025	Budget 2025	2024
Charges péréquation	3 941 538	2 818 000	3 833 823
Services généraux	533 612	538 830	518 876
Traitement des eaux usées	368 901	314 052	328 372
Formation / Ecoles	242 774	270 600	242 807
Législatif et exécutif	228 621	213 150	214 802
Routes communales et places de stationnement	209 903	262 415	219 329
Entretien du patrimoine financier	119 354	111 000	176 568
Vignes	84 193	118 950	98 961
Petite enfance	74 532	59 659	49 048
Gestion des déchets	56 143	57 000	59 728
Eglises et affaires religieuses	37 871	16 466	39 476
Divers	343 176	337 110	544 408
Total	6 240 618	5 117 232	6 326 198

De manière générale les charges courantes du ménage communal ont été bien maîtrisées et en ligne avec le budget en 2025 ; les quelques augmentations de charges font l'objet d'explications détaillées plus loin dans les commentaires sur les comptes.

La **marge brute d'autofinancement**, qui est la mesure clé du résultat communal, passe de CHF 887'629.- en 2024 à **CHF 1'152'335.- en 2025**. Il s'agit d'un résultat très positif qui permet à la commune de renforcer encore son excellente situation financière et de mener à bien les différents projets d'amélioration de son infrastructure. Le détail du calcul de cet indicateur figure ci-dessous.

<u>Détermination de la marge brute d'autofinancement</u>	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
Excédent de recettes, ./. Excédent de charges	1 029 152	62 383	915 742
<u>Amortissements par compte de fonctionnement</u>	262 325	208 994	272 949
<u>Atributions (prélèvements) aux réserves et provisions</u>	-33 605	-	76 078
Marge brute d'autofinancement avant financements spéciaux	1 257 872	271 377	1 264 768
Financements spéciaux			
Atributions (prélèvements) aux réserves et provisions*	-105 538	-19 052	-377 138
Marge brute d'autofinancement	1 152 335	252 325	887 630

* À noter qu'en 2024, un montant de CHF 326'217 a été prélevé sur les fonds de réserve sans autofinancement. Cette pratique a été abandonnée depuis l'introduction du modèle comptable MCH2.

Avec l'introduction du modèle comptable MCH2, la présentation d'un certain nombre d'**indicateurs financiers** est désormais obligatoire (voir annexes correspondantes). Ces indicateurs visent à offrir une lecture plus transparente et comparable de la situation financière des communes.

Parmi les huit indicateurs définis, nous en avons retenu trois qui apparaissent particulièrement pertinents au regard des spécificités et des enjeux de notre Commune. Ils permettent d'illustrer de manière simple et compréhensible la solidité financière, la capacité d'investissement ainsi que l'équilibre du fonctionnement courant.

Taux d'endettement net (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-758%	-735%	-830%	-842%	-617%	-748.0%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		<i>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</i>			

Le taux d'endettement net mesure la différence entre les dettes et le patrimoine financier de la commune, rapportée à ses revenus. Lorsqu'il est négatif, cela signifie que la commune dispose d'une fortune nette (ses avoirs sont supérieurs à ses dettes).

Sur la période 2021–2025, ce taux reste largement négatif (moyenne de –748 %), ce qui traduit une situation financière très saine. Cela signifie concrètement que la commune ne présente pas de risque d'endettement et dispose d'importantes réserves financières. Le total du bilan s'élève à CHF 25'699'247.-, avec des capitaux propres de CHF 24'638'360.-.

Degré d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
57.0%	84.0%	95.0%	192.0%	153.0%	95.0%
≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique		<i>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</i>			

Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure la commune peut financer ses investissements avec ses propres moyens (sans recourir à l'emprunt). Un taux de 100 % signifie que les investissements sont entièrement autofinancés.

Avec une moyenne de 95 % sur la période 2021 à 2025, la commune a ainsi financé la quasi-totalité de ses investissements grâce aux ressources générées durant ces années.

Le recul du taux à 57 % en 2025 s'explique par une augmentation des investissements sur l'exercice, en lien avec les projets de développement des infrastructures. Malgré cette baisse, la situation reste maîtrisée et ne remet pas en cause l'équilibre financier global.

Degré de couverture de charges (%)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
115.1%	110.0%	108.1%	108.6%	120.4%	111.1%
≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique		<i>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</i>			

Le degré de couverture des charges mesure la capacité de la commune à financer ses charges courantes par ses revenus courants. Un taux supérieur à 100 % signifie que les revenus sont suffisants pour couvrir les charges et dégager un excédent.

Par « charges et revenus courants », on entend l'ensemble des charges et des revenus, à l'exception des prélèvements et attributions aux fonds de réserve ainsi que des imputations internes.

Sur la période 2023–2025, cet indicateur présente une moyenne de 111,1 %, ce qui reflète une situation très saine. La commune génère ainsi régulièrement des excédents de revenus, conformément au principe d'équilibre financier à moyen terme.

En 2025, le taux s'élève à 115,1 %, en progression par rapport à 2024 (110,0 %). Cette évolution confirme la bonne maîtrise des charges et la solidité des revenus.

De manière générale, ces résultats montrent que la commune parvient non seulement à couvrir ses dépenses courantes, mais également à dégager des marges lui permettant de renforcer sa situation financière et de soutenir ses investissements.

2 Patrimoine financier et administratif

Dans le cadre du passage au modèle comptable MCH2, une analyse de notre patrimoine a été réalisée. Celle-ci a mis en évidence que le préavis 05/2019 « Aménagement d'une auberge communale au rez-de-chaussée de l'ancienne auberge » figurait dans le patrimoine administratif selon MCH1, la rénovation de l'auberge (préavis 10/2013) était, quant à elle, inscrite au patrimoine financier.

Dans le Canton de Vaud, le patrimoine administratif regroupe les biens directement et durablement affectés à l'exécution de tâches publiques. Or, dans le cas présent, l'auberge ne constitue pas un élément indispensable à l'accomplissement des missions publiques de la commune. En d'autres termes, il serait possible de s'en dessaisir sans compromettre ces dernières. Sur cette base, il a été décidé de reclasser le préavis 05/2019 dans le patrimoine financier, afin d'assurer une cohérence de traitement et une meilleure conformité aux principes de MCH2.

Il est toutefois précisé que ce reclassement est de nature purement comptable et ne traduit en aucun cas une intention de vendre ce bien.

3 Analyse du compte de résultat

Comme indiqué dans le préambule, les charges d'exploitation ont été globalement en ligne avec le budget. Seuls les écarts significatifs entre les comptes 2025, le budget 2025 et les comptes 2024 sont analysés et commentés ci-après.

0 Administration générale

0120.3000 Salaire des autorités et commissions

L'augmentation de 13% à CHF 169'774.65 des indemnités de la municipalité par rapport au budget 2025 et de 8% par rapport aux comptes 2024 reflète l'activité toujours soutenue de la municipalité en lien avec le suivi et la coordination des différents chantiers (Grand Rue, cœur du village, CAD) débutés en 2024, et à des facteurs particuliers comme l'organisation de la fête des habitants. Plus généralement nous observons une augmentation du travail lié au cadre législatif toujours plus

complexe, avec par exemple la mise en application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysagé (LPrPNP).

0210.3130 Prestations de services de tiers

Le dépassement du budget de CHF 4'161.- correspond au solde de facture d'Ofisa pour l'implémentation MCH2.

0220.3010 Salaire du personnel administratif et d'exploitation

La hausse du poste salaire par rapport au budget est liée à l'engagement pour 2 mois d'une personne temporaire pour palier à l'absence pour convalescence d'un membre de notre personnel. Le coût de ce remplacement est partiellement compensé au poste 0220.3010.99 Indemnité assurance.

0220.3110 Meubles et appareils de bureau

La nouvelle infrastructure de nos archives budgétisée pour CHF 20'000.- a finalement été réalisée pour CHF 9'784.35. Le solde prévu pour des meubles n'a pas été dépensé.

0220.3130 Prestations de service et de tiers

Le budget prévoyait une augmentation des charges informatiques calculées selon notre tranche d'habitants. Cela n'a pas été le cas et les dépenses sont donc inférieurs de CHF 7'400.- par rapport au budget.

0220.3144 Entretien des bâtiments, immeubles

Alors que le budget prévoyait CHF 4'000.- côté administration communale (PA) et CHF 20'000.- sur les appartements (PF), soit un total de CHF 24'000.-, nous avons dépensé CHF 47'533.75. Les travaux nécessaires au raccordement du bâtiment au CAD ont coûté CHF 20'520.30 et n'avaient pas été mis au budget 2025 car nous pensions que ces travaux seraient faits en 2024. Ils étaient d'ailleurs prévus au budget 2024 pour un montant de CHF 22'000.- Le changement des fenêtres prévu pour CHF 19'000.- a été réalisé pour CHF 20'866.35.

0220.3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif

La baisse importante de CHF 8'370.- par rapport à 2024 des subventions et dons accordés par la commune résulte d'une révision de l'approche de la municipalité ciblant davantage les structures et événements locaux.

1 Ordre et sécurité publique

1110.3130 Prestations de services et de tiers

Les CHF 10'000.- prévus au budget concernaient le nouvel ASP qui est finalement entré en fonction au printemps 2026.

1110.3611 Prestations et sécurité publique

Dans le cadre de la NPIV, le calcul de la facture policière a été reformulé, cela implique pour la commune de Bougy-Villars une facture finale 2025 de CHF 71'450.-, elle avait été initialement prévue à CHF 76'000.-.

1610.3612 Parts aux communes et associations intercommunales

Dans la cadre de la convention pour l'utilisation des installations de tir du stand de Saubraz nous avons dû participer au renouvellement de la ciblerie, selon une clé de répartition avec les communes de Saubraz et Perroy. Cette rénovation a été mise au budget 2026 mais les travaux ont finalement été réalisés au 4^{ème} trimestre 2025.

1620.3611 Parts aux cantons et concordats

Il s'agit du solde non utilisé mis à disposition par le canton pour l'entretien et l'amélioration de l'abri. Depuis 2012 c'est plus de CHF 77'627.80 qui ont été utilisés par ce biais pour l'abri. Nous avons analysé si des travaux devaient encore être entrepris et financés par ce fonds, cela n'étant pas le cas le solde a été restitué au canton. Comptablement son impact est nul sur l'exercice.

2 Formation

21 Scolarité obligatoire

S'agissant du volet scolaire, la participation des communes à la couverture de l'excédent de charges de l'Assagie est en hausse à CHF 9'339'349.74 contre CHF 8'531'182.30 en 2024. Toutefois, pour Bougy-Villars, cette hausse est plus que compensée par une baisse du nombre d'élèves de 22%, ce qui maintient nos charges de scolarité au niveau proche de 2024.

3 Culture, Sports, Loisirs et Eglises

3290.3130 Prestations de service et de tiers

Le montant correspond aux manifestations du 1^{er} août, de la fête des habitants et celle d'Halloween et à des bouquets de fin de chantier. Initialement, le canton avait indiqué de comptabiliser les achats de nourriture et de boissons sous 3105 Denrées alimentaires, puis le Canton a modifié ses instructions et la totalité des frais doit se trouver sous 3130. Prestations de services et de tiers. Le coût des manifestations Galette des rois et sortie des aînés était budgétisé sous le compte en rubrique mais comptabilisé sous 5350.3130 Prestations de services de tiers. Le coût total de ces manifestations est de CHF 29'412.20 pour un budget consolidé de CHF 22'550.-, le dépassement étant dû au succès rencontré par ces événements.

3420.3101 Matériel d'exploitation, fournitures

Le montant de CHF 5'110.80 correspond à l'achat de plantes pour l'ensemble des espaces verts. Dans le budget nous avons réparti l'achat des fleurs sous le compte en rubrique et sous 6150.3101 Matériel d'exploitation. Le budget a été sous-évalué et dans le budget 2026 la totalité de l'achat de plantes est sous le compte 3420.3101.

3500.3144 Entretien des bâtiments, immeubles

Avec le raccordement de l'église au CAD, il a fallu faire tout le réseau de conduite sous le bâtiment et l'installation de radiateurs, cela a coûté CHF 22'915.- et n'avait pas été prévu au budget 2025.

5 Sécurité sociale

5450.3612 Parts aux communes et associations intercommunales

Le coût de l'accueil de jour en hausse de 25% sur 2025 est lié à la mise en place de la nouvelle structure sous la responsabilité de l'Assagie.

6 Trafic

6150.3141 Entretien des routes

En 2025 l'entretien des routes s'est limité à l'entretien courant, certains projets au budget ont été reportés compte tenu des chantiers en cours et également pour nous coordonner avec la commune de Féchy dans la zone des Cassivettes. En conséquence un montant de CHF 13'729.70 a été consommé sur un budget prévu de CHF 50'000.-, dont CHF 7'071.05 pour la vidange, le pompage et le lavage d'environ 280 sacs de route sur le territoire communal, ainsi que le transport et vidage des boues.

Nous avons un budget déneigement de CHF 20'000.-. Le coût effectif par notre partenaire externe s'est élevé à CHF 10'997.85, les passages ont été limités compte tenu de la météo clémente. La solution adoptée de sous-traiter cette tâche plutôt que de nous équiper d'un nouveau matériel s'avère judicieuse à ce stade.

6151.4470 Loyers et fermages des biens-fonds PA

Le budget 2025 de CHF 54'000.- prévoyait des revenus tirés du parking sous-terrain, des macarons et de Digital parking. Le vente des macarons a été suspendue durant les travaux et redémarrera en 2026. Digital Parking a rapporté CHF 2'374.-, et le parking sous-terrain CHF 39'360.- contre CHF 43'602 en 2024.-. Nous sommes dans l'attente du règlement par notre gérance précédente de loyers qu'elle a reçus pour des places de parc après la fin de son contrat au 30 juin 2024, certains locataires ayant continué d'utiliser leurs coordonnées bancaires plutôt que celles de la nouvelle gérance.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7200.3132 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes

En 2025 nous avons poursuivi la mise à jour des données sur le SIT (système d'information du territoire, outil de gestion PGEE, tracés des collecteurs) avec le bureau Rossier, géomètre (travaux concernant 2024-2025) pour CHF 16'920.15. Le bureau Rossier a été également sollicité pour l'établissement de nouveaux plans de curage afin de suivre plus fréquemment les tronçons à problème, cela pour CHF 4'576.80.

Dans le cadre des travaux de la Grand-rue, le bureau a procédé aux relevés des façades sur certains bâtiments et à divers contrôles de teintage

Ces différentes tâches nécessaires ont engendré des frais pour CHF 41'556.- alors que le budget prévoyait CHF 15'000.-. Même si certains problèmes ne pouvaient être anticipés dans notre budget 2025, celui-ci a été sous-estimé, pour 2026 il a été porté à CHF 30'000.-.

7200.3143 Entretien d'autres travaux de génie civil

La campagne de curage systématique a coûté CHF 29'461.50.- pour des travaux réalisés en 2024 et 2025.

Nous avons dû identifier la source des problèmes d'écoulement sur le chemin de la Touille en collaboration avec la commune de Féchy. Des travaux plus conséquents sont à venir et feront l'objet d'un préavis. Des investigations ont dû être conduites sur une source au chemin du Désalay, le dossier est toujours ouvert.

Dans le cadre de la rénovation de la Grand-Rue et en prévision du nouveau tronçon PGEE Polets, des curages et des passages caméra ont dû être faits pour CHF 13'023.80.

Le montant consommé est de CHF 46'750.- pour un budget 30'000.-

7200.4240 → 4510 Taxes épuration

Nous constatons un écart de CHF 13'938 entre les revenus des taxes EC, EU et d'épuration entre les comptes 2024 et 2025. Cette différence s'explique par le fait que la provision constituée en 2024 était supérieure à la facturation effective réalisée en juin 2025, soit après la clôture des comptes. Il s'agit donc essentiellement d'un décalage temporel entre estimation et facturation.

La fonction « traitement des eaux usées » étant un domaine autofinancé, un prélèvement de CHF 99'982.- a été effectué sur le financement spécial épuration (compte 2900.01) afin d'assurer l'équilibre du service du traitement des eaux usées dont le total s'élève à CHF 368'901.45.

La taxe d'épuration est calculée sur une base mixte : d'une part en fonction des charges effectives (honoraires, entretien, AIEE), et d'autre part sur le financement, sur 80 ans, de la valeur à neuf des infrastructures de canalisations et d'épuration. Historiquement, les investissements liés à ce domaine faisaient l'objet d'amortissements sur des durées comprises entre 10 et 30 ans. Cet écart avec la durée théorique de 80 ans entraîne une charge d'amortissement plus élevée à court terme que les recettes issues de la taxe, lesquelles sont, elles, lissées sur une période plus longue.

En 2026, les derniers amortissements liés aux préavis 01/2005 et 02/2003, pour un montant total de CHF 110'921, arriveront à échéance. Par ailleurs, avec l'introduction de MCH2, les durées d'amortissement sont désormais alignées plus étroitement sur la durée de vie effective des infrastructures. Cette évolution devrait progressivement réduire l'écart entre les charges d'amortissement et les produits des taxes.

Enfin, il convient de relever que les charges du service sont en constante augmentation, ce qui rapproche progressivement la commune du plafond de facturation défini par le règlement communal sur l'épuration.

7710.3140 Entretien des terrains

Le montant au budget de CHF 24'000.- correspond aux travaux prévus de changement du portail et de redressement de tombes. Ce travail est reporté sur 2026.

8 Economie publique

8200.3101 Matériel d'exploitation, fournitures

La dépense de CHF 3'783.50 correspond au remplacement de la table et des bancs à la lisière de la forêt, au-dessus de l'abri PC/terrain de football.

8501.3010 Salaire du personnel administratif et d'exploitation

On note une diminution de la rémunération de notre vigneron communal de CHF 14'575.-.

En fin d'année, un décompte de vignolage est établi : il comprend le décompte définitif de l'année précédente ainsi qu'un décompte provisoire pour l'année en cours. Historiquement, le décompte définitif de l'exercice précédent était en faveur du vigneron, pour plusieurs milliers de francs. Tel n'a toutefois pas été le cas pour l'exercice 2024, ce qui explique en partie la baisse constatée.

Par ailleurs, par principe de prudence et compte tenu de la baisse généralisée des ventes de vin, le décompte provisoire 2025 a été établi à un niveau plus faible.

Enfin, il est rappelé qu'un rattrapage des cotisations LPP des années précédentes est en cours ; celui-ci prendra fin en 2026.

8501.4150 Ventes

Le montant des ventes se monte à CHF 98'282.- dont CHF 1'648.- pour le vin communal et CHF 96'634.- pour Schenk. Le prix du kilo de raisin est en baisse de 6.9% pour du Féchy et de 10% pour du Mont sur Rolle en 2025.

8730.3300 Amort. planifiés des immob. corporelles PA (sous Energie non électrique)

Le montant de CHF 10'916.65 correspond à la première tranche d'amortissement liée au CAD pour les préavis 02-2017 et 01-2021.

9 Finances et Impôts

9100.4000 Impôts sur le revenu, 4001 Impôt sur la fortune

Comme indiqué dans le préambule, nous observons une progression des recettes d'impôts à CHF 6'142'009.- contre CHF 5'657'566.- en 2024. Ceci est dû à une croissance des acomptes de l'impôt sur le revenu et sur la fortune, mais également de montants particulièrement importants encaissés sur des taxations pour des années fiscales antérieures.

Historique de l'impôt sur le revenu et sur la fortune

Impôt sur revenu (CHF)	2025	2024	2023	2022	2021
Acomptes	2 426 305	1 925 269	1 995 227	1 773 763	1 693 626
Taxations antérieures	906 169	394 509	441 342	147 117	77 514
Total	3 332 474	2 319 778	2 436 570	1 920 880	1 771 140

Impôt sur la fortune (CHF)	2025	2024	2023	2022	2021
Acomptes	910 045	666 023	600 294	618 389	583 804
Taxations antérieures	358 140	164 631	133 521	62 942	28 997
Total	1 268 184	830 654	733 814	681 331	612 801

L'impôt sur le revenu 2025 se serait élevé à CHF 2'524'139.- (+ CHF 97'834.-) si le taux d'imposition était resté au niveau des années précédentes, soit 64,5 %. Quant à l'impôt sur la fortune, il se serait établi à CHF 976'740.- (+ CHF 66'695.-).

9100.4009 Impôt sur la dépense

Nous observons une baisse sur un an de CHF 167'641.26 par rapport aux comptes 2024 à CHF 764'425.10. Ceci est dû pour l'essentiel à une reclassification d'un contribuable à la dépense vers un statut ordinaire sur plusieurs années.

Evolution des principaux postes d'impôts conjoncturels

Contributeurs importants en 2024, les impôts conjoncturels sont en retrait marqué sur 2025 mais restent supérieurs au budget.

	2025	Budget 2025	2024
Succession et donations	1 821	20 000	991 276
Gains immobiliers	69 916	80 000	101 702
Droits de mutation	161 661	40 000	32 890
Total	233 398	140 000	1 125 868

Notre prudence affichée sur la projection de recettes fiscales conjoncturelle reste de mise tant leur volatilité est importante.

En synthèse, pour 2025 l'impôt ordinaire représente 97% des recettes fiscales totales et les impôts conjoncturels le 3% (20% en 2024).

9300 Péréquation financière

La nouvelle péréquation (NPIV) est structurée sur la base de ses quatre piliers : péréquation des ressources, péréquation des besoins structurels, compensation des charges particulières des villes et factures cantonales, à savoir la participation à la cohésion sociale et la facture policière. Nous détaillons les différents postes ci-dessous :

	2025	Budget 2025	Différence en CHF	Différence en %
Péréquation des ressources	3 111 433	1 948 000	+ 1 163 433	+ 59.7%

Péréquation des besoins	0	0	0	+ 0%
Compensation des villes	278 777	294 000	./. 15 223	./. 5.1%
Compensation transitoire	0	0	0	0%
Participation cohésion sociale	479 878	500 000	./. 20 122	./. 4.0%
Facture policière	71 450	76 000	./. 4 550	./. 6.0%
Total	3 941 538	2 818 000	+ 1 123 538	+ 39.9%

L'objectif est de comprendre l'écart entre le montant budgété et le montant effectif. Une explication détaillée a été présentée lors du préavis relatif au budget 2025 ainsi que lors de sa présentation afin de comprendre ses tenants et aboutissants. Nous vous invitons par ailleurs à consulter le rapport de synthèse établi par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) du 30 mars 2026¹, qui expose de manière approfondie les mécanismes de la péréquation 2025.

Pour rappel, la NPIV est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, de ce fait aucune comparaison ou mention à la péréquation 2024 n'est faite.

Péréquation des ressources :

Lors de l'élaboration du budget 2025, le revenu fiscal standardisé (RFS) par habitant avait été estimé à CHF 8'158.- (base : 512 habitants). Compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales mentionnée ci-dessus, le RFS s'établit finalement à CHF 12'658.- par habitant (base : 493 habitants). L'augmentation de plus de 55 % de notre RFS, s'explique par la hausse de CHF 1'163'433.- par rapport au budget 2025, combinée avec la diminution du nombre d'habitants.

La contribution péréquative est calculée à hauteur de 80 % de l'écart entre le RFS moyen cantonal (CHF 3'462 par habitant) et le RFS communal (CHF 12'658.-).

Compensation des villes, participation cohésion sociales et facture policière

Ces rubriques reposent essentiellement sur une répartition en francs par habitant. La diminution observée s'explique principalement par la baisse de la population (-19 habitants par rapport au budget 2025).

9610.4420 Dividendes et intérêts

Le total de CHF 38'375.- encaissé en 2025 comprend :

- Intérêt sur le prêt communal au CAD : CHF 8'903.-
- Dividendes SEFA : CHF 3'500.-
- Intérêts bancaires : CHF 25'972.-

Malgré la forte baisse des taux d'intérêt en CHF en 2025 nous avons réussi à rémunérer nos liquidités de moyen et long terme en compte d'épargne et dépôt à terme auprès de nos partenaires bancaires.

¹ Document disponible sur le site du Canton de Vaud : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle/nouvelle-perequation-npiv>

9630.4430 Loyers et fermages Immeubles du patrimoine financier

Le total des loyers encaissés sur l'ensemble du parc immobilier du patrimoine financier communal s'élève en 2025 à CHF 301'747.-

	2025	Budget	2024
Maison Maring	75 058	71 000	72 445
Auberge	67 980	68 000	62 499
Grand Rue 9	64 584	66 000	64 584
Fin 2	42 000	42 000	42 000
Petite Ecole	33 360	33 400	35 884
Fin 1	12 350	11 400	22 800
MB	4 790	6 900	3 850
Caveau	100	600	400
Total	300 222	299 300	304 462

Certains loyers ont été indexés à l'indice des prix à la consommation conformément à leur bail.

Nous avons eu deux changements de locataires en 2025.

9630.4631 Subventions des cantons et concordats

Deux premiers bâtiments communaux ont reçu la subvention cantonale de CHF 9'000.- pour l'abandon du chauffage classique au profit d'un raccordement au CAD. Il s'agit du bâtiment de l'Auberge (Place de l'Ancienne Eglise 2) et celui de la Petite école (Place de l'Ancienne église 1). Les procédures sont en cours pour les autres bâtiments et les subventions devraient être payées en 2026.

9630.3430 Travaux d'entretien, biens-fonds PF

Les travaux d'entretien ont été réalisés dans le cadre des budgets alloués pour l'ensemble des bâtiments. Dans le cadre de l'établissement du budget 2025, les frais d'entretien courant étaient consolidés avec les travaux d'entretien ci-dessous. Ils sont désormais indiqués séparément dans le budget 2026.

9630.3431 Entretien courant, biens-fonds

Commentaires spécifiques :

Auberge, place de l'Ancienne Eglise 1 : lors de la rénovation du local pompes les tenanciers de l'auberge ont dû déplacer leur chambre dans le caveau durant les travaux. La facture a été de CHF 6'000.-, la moitié a été prise en charge par la commune en soutien à l'auberge. :

Maison Bodzérane : hormis l'entretien courant, nous avons dû changer les roues sous les tiroirs de la scène pour CHF 9'126.11, nous avons repeint le sol de la scène pour CHF 4'514.65 et pour réduire la consommation d'eau nous avons fait une révision de tous les WC pour CHF 2'251.-.

9630.3439 Autres charges des biens-fonds PF, énergie (chauffage, électricité et eau)

Plusieurs trimestres de charges d'électricité 2024 pour les bâtiments de l'auberge et de la Petite école n'ont pas été payés par notre gérance précédente et ces charges se sont répercutées sur les comptes 2025, ce qui alourdit les charges d'électricité de l'exercice.

4 Suivi des préavis municipaux

La Municipalité porte à la connaissance du Conseil général que les préavis ci-dessous sont entièrement terminés en 2025.

Préavis		Montant accordé CHF	Dépense CHF	Solde CHF
01-2021	Participation chauffage à distance	200'000.00	200'000.00	0.00
10-2022	Véhicule de voirie	80'000.00	73'070.05	6'929.95

5 Conclusions

La municipalité présente un résultat financier très solide pour l'exercice 2025 avec notamment une hausse des rentrées fiscales. Hors péréquation, les charges ont été sous contrôle. Les quelques dépassements observés résultent de besoins et de mesures qui ne pouvaient être différées.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Vu le préavis N° 03-2026 de la Municipalité du 5 mai 2026,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2025, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 1'029'151.76**

- De porter l'excédent à la réserve de politique budgétaire, laquelle s'élève à CHF 12'130'614.02
- De donner les décharges d'usage à la Municipalité

Approuvé en séance de Municipalité le 5 mai 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
Claude-Olivier Rosset



La Secrétaire
Fabienne Aeby

Annexes :

- Rapport d'audit
- Principes régissant l'établissement des comptes annuels
- Résultat échelonné
- Bilan
- Compte de résultat
- Comptes par nature
- Compte des investissements
- Etat du capital propre
- Tableau des associations de communes
- Tableau des titres et des participations
- Tableau des prêts et des engagements hors bilan
- Tableau des immobilisations (patrimoine administratif)
- Tableau des immobilisations (patrimoine financier)
- Tableau des indicateurs financiers
- Plafond d'endettement
- Tableau de flux de trésorerie

Membre de la Municipalité concerné : M. Olivier Dumuid, Municipal.